

Ce cinquantenaire

Lionel Groulx, ptre

Volume 21, numéro 3a, 1967

Cent ans d'histoire 1867-1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302717ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302717ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Groulx, L. (1967). Ce cinquantenaire. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21(3a), 665–675. <https://doi.org/10.7202/302717ar>



Lionel Groulx

CE

CINQUANTENAIRE



Lionel Groulx

Né à Vaudreuil le 13 janvier 1878.

Études au Petit Séminaire de Sainte-Thérèse, au Grand Séminaire de Montréal, à l'Université de Fribourg, Suisse, à l'Université de la Minerve, Rome (D.Ph., et D. Th.), à l'Université de Montréal (L.L.D., et D. ès L.).

Ordonné prêtre le 28 juin 1903; chanoine honoraire du diocèse de Montréal.

Professeur de lettres et de rhétorique au Séminaire de Valleyfield (1903-1906; 1909-1915).

Membre de l'Académie canadienne-française, de la Société royale du Canada, de la Société d'Histoire de l'Église au Canada, de la Société historique de Montréal, de la Société historique du Canada, président du Comité des Fondateurs de l'Église canadienne, président-fondateur de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française et directeur de la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*.

Titulaire du prix de l'Académie française (1931); prix Duvernay (1952); prix Champlain (1957); prix du Conseil des Arts (1962); prix Pfizer (1963).

Décédé le 23 mai 1967.

Oeuvres :

Une Croisade d'Adolescents (1912)

Nos luttes constitutionnelles (1915-1916)

Les Rapaillages (1916)

La Confédération canadienne, ses origines (1918)

La naissance d'une race (1919, 1938)

Chez nos ancêtres (1920, 1943)

Lendemain de conquête (1920)

Vers l'émancipation (1921)

L'Appel de la race — roman (1922, 1956)

Notre maître, le passé, I (1924, 1941); II (1936, 1945); III (1943, 1944)

Dix ans d'Action française (1926)

Le Français au Canada (1931)

Au Cap Blomidon — roman (1932, 1950)

L'Enseignement français au Canada — I - Dans le Québec (1932, 1934); II - Les Ecoles des minorités (1933)

La Découverte du Canada — Jacques Cartier (1934, 1966)

Orientations (1935)

Directives (1937, 1959)

L'Indépendance du Canada (1949)

Histoire du Canada français depuis la découverte I-II-III-IV (1950-1952) Collection "Fleur de Lys", I-II (1962)

Pour bâtir (1953)

Rencontres avec Dieu (1955)

Notre grande aventure — *l'Empire français en Amérique du Nord 1535-1760* (1958)

Dollard est-il un mythe? (1960)

Le Canada français missionnaire (1962)

Chemins de l'avenir (1964)

Une grande dame de notre histoire (1966)

Constantes de vie (1967)

CE CINQUANTENAIRE *

On ne relit pas, sans quelque mélancolie souveraine, les récits de la première fête de la Confédération. À Montréal, où les passions hostiles s'étaient le plus échauffées, ce ne fut, toute cette journée du premier juillet 1867, que bruit de canon, parades militaires, fêtes joyeuses dans les parcs et sur les places publiques. Le maire de la ville, dans une proclamation au peuple, le félicitait d'un événement qui, "on peut le dire, nous *élevait* au-dessus de la condition dépendante de colonie et nous *faisait* prendre une place parmi les nations". Le soir, un mortier lança toute une série de bombes artificielles; le numéro 7^e fit voir en feux colorés deux mains tendues pour une cordiale étreinte, avec en dessous cette devise: "Vive la confédération !"

L'enthousiasme avait monté presque toutes les têtes. Tant de voix graves s'étaient fait entendre pour célébrer la nouvelle hégire. Nos législateurs prenaient figures de sauveurs et paraissaient avoir dénoué l'une de nos plus graves crises politiques. Il y avait bien dix ans que le Haut-Canada, impuissant à dominer le Bas, parlait d'annexion aux Etats-Unis et que le fanatisme incendiaire de George Brown et de ses clear-grits mettait en péril la paix nationale. Les hommes de 1867 n'étaient pas éloignés de croire "qu'une constitution est un ouvrage d'esprit comme une ode et une tragédie" et qu'on peut, selon le mot de Joseph de Maistre, "constituer les nations avec de l'encre". En toute vérité, cependant, devant les perspectives de l'œuvre à réaliser, les Pères de la confédération s'étaient grandis jusqu'à la taille des hommes d'État. Dégagée des étroitesse du provincialisme, l'idée de patrie s'était amplifiée aux yeux de tous; nos délégués à Londres, reprenant les fières attitudes des hommes de 1862, faisaient reconnaître par des textes solennels notre autonomie parfaite. Et seules, de pures convenances diplomatiques empê-

* Extrait de *L'Action française* — revue mensuelle (juillet 1917), I, no 7: 193-203.

chèrent la nouvelle fédération de s'appeler officiellement le *royaume du Canada*.

La même largeur d'esprit présida au règlement des affaires intérieures. Les formules de la liberté ne cessèrent de progresser à travers les débats et les élaborations de l'Acte fédéral. La Conférence de Québec n'avait décrété que l'emploi facultatif du français aux parlements d'Ottawa et de Québec et devant les cours fédérales et celles de notre province; les rédactions postérieures ajoutèrent graduellement l'usage obligatoire du français dans les archives et les procès-verbaux des assemblées. La liberté scolaire suivit la même progression ascendante. Le législateur multiplia les précautions et les garanties. Le premier texte de 1864 n'accordait leurs droits et leurs privilèges scolaires qu'aux minorités des deux Canadas; ces garanties furent étendues aux minorités de toutes les provinces. Pour ménager un recours aux minorités lésées, nos ministres, de concert avec Londres, créèrent le droit d'appel au gouverneur général en conseil et la juridiction remédiate du parlement fédéral. Bien plus, le législateur impérial, dans un commentaire solennel de l'article 93 de la nouvelle constitution, tint à en accentuer l'intention hautement libérale et lord Carnarvon s'écriait à la chambre des lords: "Le but de l'article est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits et privilèges et la même protection dont pourrait jouir la minorité religieuse d'une autre province."

Il faut ajouter que les hommes de la majorité anglo-saxonne en notre pays s'étaient inclinés sans marchandage devant le principe des nationalités. "Ce sentiment de nationalité, disait Alexander MacKenzie au parlement de 1865, est tellement fort dans tous les pays que des tentatives de l'anéantir n'ont, comme en Autriche, rencontré que l'échec le plus complet; mais je crois qu'il est bon d'insérer dans la constitution une clause préventive qui enlève à tous les partis et à toutes les nationalités indistinctement le pouvoir de commettre des actes arbitraires ou injustes." Le farouche George Brown ne se montrait pas moins conciliant: "Que nous demandions une réforme parlementaire pour le Canada seul ou une union avec les provinces maritimes,

disait-il, il faut consulter les vues des Franco-Canadiens aussi bien que les nôtres.”

L'optimisme devint donc général et sans bornes. Faut-il citer la formule où s'est exprimé celui de Cartier ? “Est-il possible, s'écriait le chef canadien-français, que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux puissent se rendre coupables d'actes arbitraires à l'égard des minorités ? Quelle serait la conséquence, en supposant qu'un des gouvernements provinciaux le tentât ? Des mesures de ce genre seraient à coup sûr répudiées par la masse du peuple.” La confiance des députés s'enveloppe apparemment de formules encore plus excessives : “J'ai foi dans la conscience du parlement fédéral, répond M. Beaubien aux inquiétudes de M. Joly. Nous ne devons pas supposer de mauvaises intentions aux hommes, mais plutôt supposer qu'ils nous traiteront comme ils désirent être traités eux-mêmes, avec justice et selon leur conscience.”

A tout prendre, la nature seule du pacte nouveau pouvait justifier d'aussi ardentes espérances. Nous assistons au groupement d'unités ethniques ou politiques désireuses de se procurer une protection plus efficace contre l'agression étrangère et d'accroître leurs progrès à chacune par une communauté plus étroite d'efforts. Mais l'autonomie des unités reste à la base de cette union fédérative. C'est là, en effet, et nous y appuyons, l'un des principes essentiels de ces sortes de groupements, principe fondamental et souverain qui doit prévaloir bien au-dessus des textes et des définitions constitutionnelles. Si leurs éléments d'individualité nationale sont assurément le patrimoine que les parties contractantes entendent protéger avant toutes choses contre l'ennemi du dehors, à tout le moins ont-elles le droit de voir respecter ce patrimoine d'abord par les co-signataires du pacte. Que dis-je ? En retour de la contribution qu'elle fournit à la défense commune, chaque partie n'a-t-elle pas un droit absolu et sacré à se voir protégée et défendue elle-même par toutes les unités de l'alliance ? Et pour en revenir au Canada de 1867, pouvait-il entrer dans l'esprit du contractant qui repoussait la fusion ethnique et l'union législative, de sacrifier jamais au caprice ou à la brutalité du plus fort, l'un des éléments essen-

tiels de sa vie ? Si grande au contraire fut la confiance du Canada français qu'avec la constitution nouvelle, tout péril intérieur lui parut supprimé. Il faut lire à ce sujet l'article de *La Minerve* du 2 juillet de cette année-là. *La Minerve* est alors le porte-voix le plus autorisé du gouvernement dans notre province, et tout l'article du journal conservateur s'emploie à démontrer que n'ayant plus rien à redouter des empiétements de l'Angleterre, nous n'avons plus guère d'ennemis que nos voisins, les Américains. Et le journal conclut : "Canadiens, rallions-nous tous autour du nouveau drapeau. Notre constitution assure la paix et l'harmonie. Tous les droits seront respectés ; toutes les races seront traitées sur le même pied ; et tous, Canadiens français, Anglais, Écossais, Irlandais, membres unis de la même famille, nous formerons un État puissant, capable de lutter contre les influences indues de voisins forts auxquels nous pourrions dire : "Et ego fœderatus recedam a te"."

Hélas ! que diraient les Pères de la Confédération, si pour un moment, ils réapparaissaient dans notre arène politique ? Moins de cinquante ans ont suffi à leurs héritiers pour saboter le grand ouvrage. L'œuvre de destruction est presque achevée, et nous allons léguer à l'histoire l'un des exemples les plus saisissants des lamentables banqueroutes qui peuvent atteindre les unions fédératives. En vérité, nos politiques n'ont rien épargné cette fois pour faire la preuve concluante. Il eût fallu à la tête de notre pays, et sans intérim, des hommes de premier plan pour continuer l'œuvre commencée. Les successeurs des Pères eussent dû se souvenir de la précarité de ces constitutions artificielles rédigées en quelques jours et par des hommes. "Une assemblée quelconque d'hommes, a écrit Joseph de Maistre, ne peut constituer une nation. Une entreprise de ce genre doit même obtenir une place parmi les actes de folie les plus mémorables." En tout cas les gouvernants du Canada connaissaient les enseignements de l'histoire qui leur signalaient la faiblesse congénitale de la fédération politique de ce pays. Il fallait parer au plus tôt au vice originel du pouvoir central si impuissant toujours à rallier aux fins communes les unités divergentes et à maintenir le respect des droits mutuels. Contre toutes les forces sépara-

tistes il fallait s'efforcer de créer rapidement un esprit canadien, une âme nationale. Cette âme ne pourrait être le résultat du progrès matériel, si prodigieux soit-il, parce que l'âme d'une nation est faite avant tout du partage des mêmes sentiments et des mêmes idéaux. "Ce qui achève de vivifier l'idée de patrie, a dit Brunetière, c'est le groupement de quelques millions d'hommes autour de deux ou trois idées maîtresses conçues et obéies comme la règle intérieure de leurs résolutions." Il fallait donc développer un patriotisme bien rationnel, bien autochtone, tenir compte de ce fait d'élémentaire psychologie que l'homme ne s'attache bien qu'au sol où il est né, au sol que le labeur vient confondre avec sa personnalité; il fallait, pour rendre le pays plus cher, le faire plus grand toujours, plus protecteur de liberté, et surtout plus autonome, plus la propriété de chacun. L'amour de la patrie, qu'est-ce en effet, en quelques-uns de ses éléments constitutifs, si ce n'est l'amour de la propriété agrandie ?

Enfin, pour conserver et fortifier la cohésion des parties associées, il fallait maintenir très haut, très intégral, le respect du droit. En raison de l'abdication habituelle du pouvoir central au moment des conflits, la force et la majesté du droit deviennent le suprême, sinon l'unique ciment moral des unions fédératives. Et qui ne voit que ce respect du droit, bien loin d'être commandé et restreint par le texte des statuts, doit aller bien au-delà des formules puisqu'il importe de ne pas donner prise à la voracité du plus fort et de sauvegarder avant tout l'esprit du pacte, les principes d'autonomie qui ont fait la base de l'entente ?

Les hommes d'État canadien ont-ils eu l'intelligence de cette situation et la grande politique, chez nous, a-t-elle ignoré les intérimis ? Chacun a pu lire l'autre jour le message du premier ministre au peuple du Canada, à l'occasion de ce cinquantenaire. On y exalte les développements matériels du pays depuis cinquante ans. On s'est bien gardé, par exemple, de célébrer sur le même ton les progrès de l'âme commune et de l'unité nationale. Le ministre eût été bien empêché de dire au juste ce qui n'a pas été fait, depuis ce demi-siècle, contre l'âme du pays et l'unité de la nation canadienne. Au lieu de rappo-

cher les uns des autres les plus vieux habitants du Canada et de fortifier par eux l'âme nationale, nos chefs d'État ont jugé plus pratique de laisser envahir la maison par des hordes d'étrangers. Ils ont ouvert le pays à une vague d'immigration en disproportion absolue avec notre pouvoir d'assimilation. Les portes se sont ouvertes de préférence aux Américains et aux Anglais des îles britanniques, les deux classes d'immigrants les plus propres à ruiner le patriotisme canadien ; les premiers, trop proches du Canada, changent de pays sans changer d'allégeance et, par cette proximité même, deviennent les agents les plus actifs de la pénétration américaine ; les seconds, toujours hypnotisés par la métropole, ne peuvent que mettre en péril les progrès de notre autonomie en subordonnant leur pays d'adoption à leur pays d'origine.

Ces immigrants du reste tombaient parmi nous, au moment même où, par une rupture violente et insensée avec notre tradition politique, on portait un coup mortel à l'esprit national. Au lieu d'en développer le pouvoir d'assimilation en gardant à la patrie son individualité et en la poussant vers ses destinées naturelles, nos politiciens, depuis vingt ans, ont travaillé sans relâche à déprimer l'âme nationale en transposant à Londres le point d'appui de notre patriotisme et en faisant du Canada un état-serf de l'empire britannique.

Pendant ce temps-là la paix intérieure du pays se portait encore plus mal. Au spectacle de cette poignée de mains que projetait dans le ciel le mortier de 1867, qui eût pu prévoir alors que l'une de ces mains se tendait pour broyer l'autre ? Et cependant, cinq ans à peine après le serment d'alliance des deux races, la plus forte commençait déjà de trahir la plus faible. En 1872 c'étaient les droits scolaires des catholiques et des Acadiens des provinces maritimes qu'on battait en brèche. De là l'attaque se portait dans les nouveaux territoires de l'Ouest, dans le Manitoba, dans le Keewatin, puis dans l'Ontario, avec la méthode et la brutalité que l'on sait. Aujourd'hui au moment même où l'on fête le cinquantenaire de la Confédération et où les discours officiels parlent hypocritement de paix et d'unité

nationale, toutes les minorités françaises se tiennent dans l'attitude défensive et doivent se battre non pas seulement pour l'un ou l'autre de leurs droits, mais pour le droit suprême de l'existence.

Et ces choses se passent sous l'œil impassible de notre gouvernement central qui a démontré sans cesse une parfaite inintelligence de son devoir. En quelle heure de crise l'a-t-on vu tenter quelque chose d'effectif pour défendre les minorités et maintenir intacte l'une des bases du pacte de 1867 ? Si les agressions furent toujours le fait d'une poignée de fanatiques et d'une turbulence bien au-dessus de leur force réelle, ces perturbateurs n'ont-ils point trouvé des complices dans la faiblesse et le manque de courage des hommes d'Ottawa ? À défaut de textes constitutionnels, le sens politique eût dû avertir ces hommes de ne jamais laisser entamer le droit des minorités. Comment en effet le suprême pouvoir peut-il nous convier encore à respecter les engagements d'autrefois quand lui-même laisse se perpétuer contre nous un régime de violation de tous les droits et de tous les serments et que ces violations accomplies par un allié, prennent le caractère de la plus abjecte trahison ? Et pour qui nous prend-on enfin si l'on croit que nous allons prolonger plus longtemps cette alliance de dupes où notre race n'a plus qu'à choisir entre la séparation et l'abdication ? Ah ! comment aimer son pays et ne pas éprouver un mouvement de douleur et de colère devant toutes les bévues de ces petits hommes qui ont ruiné une grande espérance !

Mais nous, de la minorité française, pouvons-nous nous absoudre de toute responsabilité dans l'avortement de cette œuvre politique ? Certes, nous sommes demeurés les mieux enracinés au sol et les plus actifs tenants du patriotisme canadien. Et cependant, en ces derniers temps, n'avons-nous pas donné, nous aussi, et avec le zèle des néophytes, dans la lubie impérialiste ? Si le respect du droit est mort en notre pays, n'en sommes-nous pas quelque peu coupables ? Nous avons scrupuleusement respecté le droit des autres. Avons-nous déployé assez d'énergie à défendre le nôtre ? Pendant tout ce

demi-siècle, n'avons-nous pas manifesté une ignorance phénoménale de la psychologie ethnique ? Les Français qui, depuis la guerre, ont à débattre certains intérêts avec le peuple du "bluff," ont pris moins de temps que nous, semble-t-il, à se mêler en la psychologie de l'Anglo-Saxon. Le politique très avisé qui, dans la chronique du *Correspondant*, signe *Interim*, rappelait à ses compatriotes l'autre jour comme avec l'Anglais il importe de "jouer jeu serré". Et il continuait : "Ce n'est pas pour rien qu'il a inventé le "bluff". Bien mieux, si vous ne vous défendez pas vaillamment, courageusement, au besoin rageusement, il vous méprisera tout net et sans appel, comme un boxeur qui trouve son adversaire vraiment trop inférieur. Et le mépris de l'Anglais est insondable; on s'y noie sans recours" (*Le Correspondant*, 10 mars 1917, p. 957).

Nos dirigeants à nous n'ont jamais paru se rendre compte des attitudes qui s'imposent à une minorité. Devant les dénis de justice, ils se sont constamment employés à réprimer nos sursauts de conscience quand il fallait suppléer à notre faiblesse par le culte d'une intransigeante dignité. Au lieu de nous signaler les atteintes faites à notre droit pour ce qu'elles sont en réalité, des actes d'insigne trahison, on nous les a représentées trop souvent comme un empiétement presque légitime de la force, comme une concession nécessaire au fanatisme. Obligés de défendre nos positions contre un peuple de morale protestante — autant vaut dire de morale allemande — nous avons passé notre temps à nous gargariser avec les grands mots vides de générosité et de fair-play britanniques, quand il eut fallu songer toujours à la résistance et en parler sans cesse. Avec de pareilles méthodes de combat faut-il nous étonner que nous ayons récolté le mépris et qu'au lieu d'assouvir la faim du fanatisme nous n'ayons fait qu'en aiguïser les appétits ?

Aujourd'hui le mal est profond, incurable, et la situation nous apparaît sans issue. Est-il encore possible vraiment de réparer l'erreur d'un demi-siècle et de parer à la catastrophe prochaine ? Il faudrait attendre des hommes d'État canadiens qu'ils rompent sans retard avec une politique néfaste et qu'ils

ramènent notre pays dans l'orbite de ses destinées naturelles. Pour notre part, nous aurions à reconquérir le respect de l'autre race; par notre courage et notre dignité, nous aurions à restaurer au Canada les notions de droit et de justice. Mais hélas ! ne paraissons-nous pas irrémédiablement emportés vers je ne sais quel destin fatal ? Les étroites et fanatiques théories de l'impérialisme éloignent de plus en plus nos gouvernants de l'intelligence du problème canadien. Quant à nous, avec notre fierté déprimée, après la trahison de plus en plus manifeste de nos hautes classes dirigeantes, obligés de nous replier sur l'unique réserve de notre jeunesse et de nos classes pauvres, race décapitée, acculée à tout l'inconnu de demain et presque à la menace d'un *Sonderbund*, nous sentons trembler entre nos doigts le flambeau de nos destinées, et la grande force surhumaine nous fait ployer les genoux et joindre les mains.

LIONEL GROULX, ptre